Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Supplément au diplôme

1. Informations sur le titulaire du diplôme

1.1 Nom de famille	Muster
1.2 Prénom(s)	Peter
1.3 Date de naissance	01.01.1990
1.4 Numéro d'immatriculation	

2. Informations sur le diplôme

2.1 Intitulé du diplôme et du titre

Experte en finance de PME avec diplôme fédéral
Expert en finance de PME avec diplôme fédéral

SME Financial Expert
Advanced Federal Diploma of Higher Education

2.2 Principaux domaines d'études couverts par le diplôme

Formation continue dans le domaine du conseil financier aux PME et aux propriétaires de PME

2.3 Nom de l'établissement ayant délivré le diplôme

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne, www.sefri.admin.ch

2.4 Nom de l'établissement dispensant les cours

Communauté d'intérêt pour la formation dans le domaine financier IAF, Bernerstrasse Süd 169, 8048 Zurich, ou Neuengasse 20, 3011 Berne, www.iaf.ch

2.5 Langues de formation/d'examen

Français, allemand ou italien

3. Informations sur le niveau de qualification

3.1 Niveau de qualification

Cadre national des certifications formation professionnelle: Niveau 6
Cadre européen des certifications: Niveau 6
Diplôme de la formation professionnelle de degré tertiaire
(cf. numéro 8. Informations sur le système éducatif national)

3.2 Durée et ampleur du programme de formation

La durée de la formation continue n'est pas réglementée.

europass

Le présent supplément au diplôme se fonde sur l'art. 4, al. 2, de l'ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1). Il suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES (décision no 2241/2004/CE). Le supplément fournit des données suffisantes pour améliorer la transparence internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable de qualifications (diplômes, titres, certificats, attestations, etc.). Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut de la qualification acquise par la personne désignée par le certificat original auquel ce supplément est annexé. Le supplément au diplôme ne peut pas être utilisé séparément du certificat original. Il est dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.sefri.admin.ch.

3.3 Conditions d'accès

Titulaires du brevet fédéral de conseillère financière / conseiller financier ou d'un diplôme équivalent et au moins 4 ans d'expérience professionnelle dans le secteur des services financiers.

4. Informations sur le contenu et les résultats obtenus

4.1 Type de qualification

Examen fédéral

4.2 Exigences de la qualification

Les experts en finance de PME disposent de la qualification requise pour conseiller les directeurs ou propriétaires de PME dans tous les domaines des finances et de la stratégie entrepreneuriale, notamment aussi en ce qui concerne la réglementation de succession, en tenant compte de la situation financière privée. Le pur conseil de l'exploitation sur le plan opérationnel ne relève pas de leur compétence.
À cet effet, les experts en finance de PME possèdent les compétences suivantes:
- compétences professionnelles en matière d'évaluation et de financement d'entreprises, de gestion des risques (risques opérationnels / risques de placement et financiers), de transactions d'entreprises (y compris en instruments financiers), de suivi lors du processus de règlement de succession, de planification financière privée, de droit et de fiscalité;
- compétences méthodologiques dans la gestion de valeur et le management du changement (Change Management), en gestion de projets, ainsi qu'en gestion des ressources humaines (HR);
- compétences sociales telles que la négociation et la résolution de conflits, permettant au conseiller d'accompagner par exemples les règlements de succession, les négociations de crédits ou encore les négociations de vente.

4.3 Détails de la qualification

La formation vise les activités suivantes: recenser, analyser et optimiser le potentiel de l'entreprise; conseiller et soutenir les propriétaires et les directeurs de PME en matière de capacité de financement et de perspectives d'avenir sur le long terme et au-delà du changement de génération; encadrer les personnes concernées en cas de succession à la tête de l'entreprise; reconnaître et résoudre de façon systématique les questions qui découlent de ces situations en matière de personnel ou de direction, de financement et de prévoyance; reconnaître les problèmes relevant de la fiscalité et du droit et être en mesure de les résoudre en collaboration avec des spécialistes de ces domaines.

Principaux contenus de la formation:
- Management global, processus de succession et de développement de valeur, management du changement
- Gestion de projets
- Management du capital humain
- Négociation et résolution de conflits
- Financement de PME
- Gestion des risques
- Droit
- Fiscalité
- Transactions d'entreprises
- Planification financière privée

4.4 Système de notation et précision sur l'attribution des notes

La présence du diplôme indique que la qualification a été acquise.

4.5 Appréciation générale des résultats

La présence du diplôme indique que la qualification a été acquise.

5. Informations sur la fonction de la qualification

5.1 Accès à un niveau d'études supérieur*

* La décision en matière d'admission relève de l'institution d'accueil.

5.1 Statut professionnel conféré

Les titulaires du diplôme fédéral sont autorisés à porter le titre légalement protégé d'experte en finance de PME avec diplôme fédéral / expert en finance de PME avec diplôme fédéral.

Les experts en finance de PME avec diplôme fédéral sont actifs dans le domaine du conseil financier auprès des petites et moyennes entreprises et de leurs propriétaires.

Ils exercent leur fonction
- au sein des départements de gestion des clients commerciaux d'assurances,
- au sein des départements de gestion des clients commerciaux et privés de position élevée de banques,
- dans les fiduciaires et autres prestataires de services financiers indépendants.

6. Informations complémentaires

6.1 Informations complémentaires

6.2 Autres sources d'information

Des renseignements supplémentaires, y compris une description du système national de la formation professionnelle, sont disponibles sur www.sefri.admin.ch, www.orientation.ch, www.bfs.admin.ch et

www.iaf.ch

7. Certification du supplément

Ce supplément au diplôme fait référence aux documents originaux suivants:
- ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1);

- Règlement du 9 octobre 2008 relatif à l'examen professionnel supérieur d'expert en finance de PME, examen modulaire avec examen final; n° de la profession 72439 (inscription au registre en vertu de l'art. 43 LFPr).

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI,

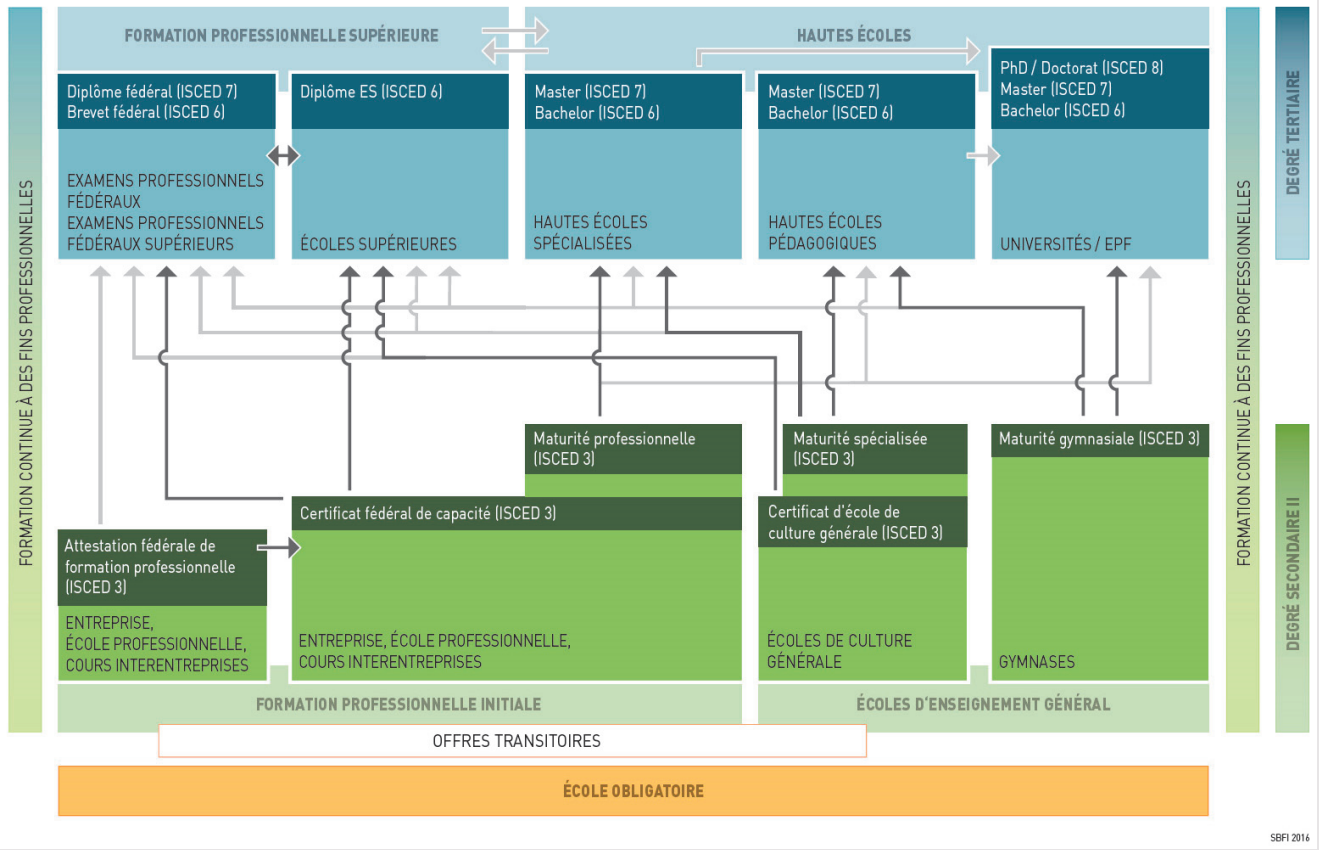
Le directeur suppléant



Date d'émission: 29.03.2016

Emis par: Organe national de référence: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, www.sefri.admin

8. Informations sur le système éducatif national



La formation professionnelle supérieure du degré tertiaire
En Suisse, les formations du degré tertiaire s'effectuent soit dans le cadre d'une formation professionnelle supérieure soit auprès d'une haute école. Les diplômes de la formation professionnelle sont les suivants: brevets fédéraux, diplômes fédéraux et diplômes ES reconnus au niveau fédéral. Les personnes ayant achevé avec succès une formation professionnelle initiale et qui justifient de plusieurs années d'expérience professionnelle qualifiante peuvent accéder à l'offre diversifiée de la formation professionnelle supérieure.
Les offres de la formation professionnelle supérieure se distinguent par leur orientation vers la pratique professionnelle et vers les besoins du marché du travail. Les associations professionnelles définissent les contenus des formations et assurent la qualité des filières de formation et des examens. La formation professionnelle supérieure encourage l'apprentissage basé sur la pratique, l'application rapide des connaissances professionnelles nouvellement acquises et un rythme d'innovation élevé. Elle forme des spécialistes et des cadres qualifiés en mesure d'assumer de manière autonome, sans longue mise au courant préalable, des activités exigeantes et à responsabilité. Les titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle supérieure assument souvent des fonctions de cadre ou gèrent leur propre entreprise.

La formation professionnelle initiale du degré secondaire II
La formation professionnelle initiale réglementée par l'Etat est la voie d'accès habituelle aux formations professionnelles supérieures. Elle compte des formations de trois et quatre ans sanctionnées par le certificat fédéral de capacité (CFC) mais aussi des filières de deux ans qui mènent à l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). La formation professionnelle initiale se caractérise par son lien étroit entre la théorie et la pratique et prépare les futurs professionnels à l'exercice autonome de leur activité. En plus des compétences professionnelles, elle dispense aux personnes en formation également des compétences méthodologiques, sociales et personnelles. Elle peut être suivie à plein temps dans le cadre d'une formation en école, mais en règle générale elle s'articule autour de trois lieux de formation: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises. Après avoir obtenu un CFC ou une AFP, les jeunes professionnels intègrent en règle générale le marché du travail. Au bénéfice d'une plus longue expérience professionnelle, ils auront par la suite la possibilité de suivre une filière de la formation professionnelle supérieure.

Le système éducatif suisse
Le système éducatif suisse repose sur deux piliers: la voie de la formation de culture générale et celle de la formation professionnelle. Un changement de voie est possible en tout temps, sur la base dans certains cas de prestations complémentaires. D'une manière générale, le système éducatif suisse se caractérise par une grande perméabilité.